**RANDONNEE et MARCHE**

Pour toute inscription à la marche et à la randonnée, une licence à la Fédération Française de Randonnée Pédestre ainsi qu’un certificat médical de moins de 3 mois sont **obligatoires.**

**Tarif : 40€**  ( 31,50€ + 8,50€)

**Ou 8,50€ si déjà licencié + photocopie de la licence**

*(Cotisation FFRP, licences et sur-cotisation départementale comprise :31,50€)*

Ne prendre aucune inscription sans le certificat médical **et** le paiement.

**ATTENTION :**

A partir de la rentrée 2021/2022, la licence est dématérialisée. Il n’y aura donc plus de lettre-cartes papier.

Les licences seront automatiquement envoyées aux licenciés à leur adresse mail. Si le licencié n’a pas d’adresse mail, le signaler lors de l’inscription.

La licence en PDF pourra être enregistrée par le licencié sur un support informatique ou sur un téléphone portable ou être imprimée sur un support papier.

En cas de problème, contacter Chantal CLOSSON

tél : 0681376724

Etant donné la dématérialisation des licences, il est **indispensable de noter sur le certificat médical :**

* Le nom et le prénom du licencié
* Sa date de naissance
* Son adresse postale
* Son adresse mail
* Son numéro de téléphone

Pour obtenir un certificat médical, consultations gratuites sur RdV au centre médico-sportif

11 Rue Docteur Budin à Cannes

